

Octobre 2002



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DES PECHEs POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

SEIZIEME SESSION

Tenerife, Espagne, Octobre 22-24 2002

RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITE SCIENTIFIQUE DU COPACE

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU SOUS-COMITE
SCIENTIFIQUE DU COPACE
Santa Cruz de Tenerife, Espagne 23-25 Septembre 2002**

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La deuxième session du Sous-Comité Scientifique (SCS) du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) s'est tenue à l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) à Santa Cruz de Tenerife, en Espagne du 23 au 25 septembre 2002. Trente délégués des 17 membres du COPACE, des observateurs d'Angola, Namibie et la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique (ATLAFCO) ont assisté à la session. La liste des participants et des observateurs se trouve dans l'annexe B.

2. Mme Angeles Rodriguez Fernandes, Directeur de l'IEO à Santa Cruz de Tenerife, a accueilli les participants et a manifesté sa gratitude au Sous-Comité pour avoir accepté l'invitation de son centre pour la tenue de cette session.

3. M. Benedict Satia, chef, Service des institutions internationales et de liaison, FAO, Département des pêches, a communiqué les sincères salutations de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Sous-Comité, et a également exprimé sa reconnaissance au Gouvernement espagnol pour avoir accueilli la session et avoir fourni une assistance extrabudgétaire pour l'organisation de la réunion. Il a rappelé au Sous-Comité qu'on attendait qu'il donne des recommandations réalistes au Comité pour la gestion des ressources dans la région du COPACE. On attend aussi que le Sous-Comité dresse un plan de travail pour les activités futures de ses groupes de travail. Il a aussi rappelé aux participants l'importance d'une approche écosystémique de la gestion des pêches et a demandé au Sous-Comité de prendre en considération dans ses délibérations, les recommandations concernant les pêches du Sommet mondial pour le développement durable (WSSD), qui s'est à peine achevé.

4. M. Eduardo Lopez-Jamar Martinez, Directeur général adjoint de L'Institut Espagnol d'Océanographie, a souhaité la bienvenue aux participants dans son pays et leur a rappelé la relation entre son Institut, crée en 1914, et le COPACE. Il a fait remarquer que cette relation a été mutuellement bénéfique pour les deux structures. Il a informé les Membres des divers programmes de recherches menés dans son Institut. Il a fait observer que les statistiques des pêches réunies par l'IEO ont toujours contribué considérablement aux activités des groupes de travail du COPACE. Il a assuré au Sous-Comité que les informations collectées continueraient à être disponibles à ses groupes de travail car il croit fermement que l'IEO partage le rôle du COPACE qui consiste à assurer l'exploitation durable des ressources des pêches dans la zone couverte par le Comité. Pour conclure, M. Lopez-Jamar a réitéré le soutien continu de son gouvernement aux activités du COPACE.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

5. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour qui est donné dans l'annexe A. Dans l'annexe C se trouve une liste des documents présentés au Sous-Comité.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES OPTIONS DE GESTION DE RESSOURCES

6. Le Sous-Comité a fait les recommandations suivantes :

Pour les Petits Pélagiques :

- Un niveau préventif de prise de 500,000 tonnes devrait être maintenu pour les sardinelles (les deux espèces) dans la zone nord-ouest de la région du COPACE ;
- La pêche combinée de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest ne devrait pas dépasser le niveau moyen, atteint au cours des 5 dernières années, d'environ 830,000 tonnes, à l'exception de la sardine (*Sardina pilchardus*) ;
- L'effort de pêche du maquereau chinchard et du maquereau espagnol doit être limité au niveau actuel.

Pour les Espèces Démersales :

- Une approche préventive pour geler l'effort de pêche devrait être adoptée pour toutes les espèces démersales de la région, y compris les crevettes ;
- Effectuer des **évaluations** annuelles des stocks afin de prévoir le niveau annuel des pêches ;
- Une consultation régionale sur l'exploitation du merlu noir devrait être organisée ;
- Utiliser des mailles tendues de 70 mm pour la pêche au merlu et maintenir l'effort sur le stock à son niveau actuel.

RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PETITS PELAGIQUES

7. Le groupe de travail de la FAO sur l'**évaluation** des petits pélagiques d'Afrique du Nord-Ouest s'est rencontré à Banjul, en Gambie du 5 au 12 avril 2002, afin d'**évaluer** les ressources pélagiques et pour analyser la gestion des pêches et les options d'exploitation qui assureraient un usage optimal et durable des ressources pélagiques dans la région. Le groupe a rencontré quelques difficultés pour appliquer les modèles modernes d'**évaluation** des stocks tels que *Virtual Population Analysis (VPA)* et *Integrated Catch Analysis (ICA)* à cause des clés d'identification âge-longueur insuffisantes dans les différents stocks. Néanmoins, le groupe a obtenu des résultats qui lui ont permis de faire certaines recommandations concernant la gestion. Celles-ci figurent au paragraphe 6.

8. Les données disponibles sur les sardines (*Sardina pilchardus*), les sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*), les maquereaux chinchards (*Trachurus trecae* et *Trachurus trachurus*) et les maquereaux (*Scomber japonicus*) trouvées

entre la frontière sud du Sénégal et la frontière nord du Maroc, ont été utilisées pour l'évaluation.

9. Trois stocks de sardines ont été identifiés par le groupe : le stock du nord (35° 45' - 32° N) ; le stock du centre (32° N - 26° N) – Zones A et B ; et le stock du sud (26° N – limite méridionale de distribution) – Zone C. L'analyse de la série temporelle 1976-2001 faite par divers VPA a donné des résultats irréalistes, aussi bien en termes de taux de mortalité par pêche qu'au niveau de biomasse. D'importants résidus ont été trouvés pour certains groupes d'âges, ce qui pourrait indiquer de possibles erreurs dans les données en entrée. Sur base de ces résultats, le groupe de travail n'a pas pu arriver à une conclusion concernant l'état du stock. En considérant qu'il n'y a pas de nouvelles informations, le groupe de travail a décidé de ne pas faire de nouvelle tentative pour évaluer le stock de sardines dans la zone C au cours de la présente réunion. Cependant, les résultats des enquêtes acoustiques montrent une augmentation de la taille du stock au cours des dernières années.

10. Les sardinelles ont été identifiées comme un stock pour les deux espèces de sardinelles : *Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*, et le modèle BIODYN a été utilisé pour leur évaluation. Les résultats obtenus ont fournis des informations utiles sur la dynamique et l'état possible des stocks. Le niveau de prise obtenu dans l'évaluation semble être compatible avec les tendances à la hausse remarquée dans des séries de CPUE pour les flottilles sénégalaises. Pour la période 1996-2001, les séries de CPUE des flottilles néerlandaises en Mauritanie pour les prises combinées des deux espèces de sardinelles ont diminué de 1998 à 2001. Cependant, par mesure de précaution, les 500,000 tonnes estimées de pêche de l'année dernière ont été retenues pour le niveau maximum de pêche pour toutes les flottilles dans la sous-région pour 2003.

11. En ce qui concerne le maquereau chinchard, *Trachurus trachurus* (Atlantique) et *Trachurus trecae*, les résultats ont indiqué que la biomasse du stock de *T. trachurus*, qui a montré d'importantes fluctuations au cours des 20 dernières années, a diminué ces dernières années. Par contre, on a remarqué une tendance à la hausse du *T. trecae* dans la biomasse du stock.

12. En 2001, le groupe de travail a identifié deux stocks de maquereau espagnol ; celui du nord (Bojador au nord du Maroc) et celui du sud (Bojador au Sénégal). De ceux-ci, seul le stock du sud a été analysé. Les résultats ont montré une biomasse maximum du stock de 1.1 million de tonnes en 1995 et une tendance à la baisse à partir de 1996.

RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPECES DEMERSALES

13. La première réunion du groupe de travail sur les espèces démersales s'est tenue à l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) à Santa Cruz de Tenerife, en Espagne, du 17 au 20 septembre 2002. L'objectif général de ce groupe de travail était de contribuer à l'amélioration de l'évaluation des ressources démersales en Afrique de l'Ouest et d'analyser les options de gestion des ressources des pêches. Des recommandations ont été émises quant à l'utilisation rationnelle des ressources démersales basée sur les résultats des évaluations faites par le groupe.

14. Les espèces pour lesquelles les données ont été analysées comprennent *Pagellus bellotti*, *Pseudotolithus sp*, *Dentex sp*, *Galeoides decadactylus*, *Brachydeuterus auritus*, *Octopus vulgaris*, *Sepia spp.*, *Loligo vulgaris*, *Merluccius merluccius*, *Merluccius senegalensis*, *Merluccius polii*, *Parapenaeus longirostris* et *Penaeus notialis*.

15. Les 22 scientifiques, membres du groupe de travail, ont formulé des options de gestion des ressources et ont élaboré un futur plan de recherche.

RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PECHES ARTISANALES

16. Une réunion consultative qui visait à définir les termes de référence du groupe de travail sur les pêches artisanales s'est tenue en septembre 2001 à Cotonou, au Bénin. La première réunion du groupe de travail sur les pêches artisanales a eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en juillet 2002. Lors de la réunion, le groupe a revu le statut des pêches artisanales dans la région et a identifié les contraintes qui empêchent une évolution efficace du secteur. Il a aussi émis des recommandations et a élaboré un plan de travail. Ses principales recommandations qui ont été retenues par le Sous-Comité pour l'approbation du Comité se trouvent dans le paragraphe 6. Dans l'annexe D figure le plan de travail.

OBSERVATIONS SUR LES ACTIVITES DES GROUPES DE TRAVAIL

17. Le Sous-Comité a accusé réception du travail entrepris par ces trois groupes de travail. Il a noté que le travail du groupe sur les petits pélagiques était étroitement lié au travail du Programme Nansen (GCP/INT/730/NOR) et que le Gouvernement hollandais fournissait des ressources financières supplémentaires par l'intermédiaire de l'Institut néerlandais des pêches (RIVO) et de l'Institut Norvégien de Recherche Marine (IMR). La contribution du Gouvernement espagnol au travail du groupe sur les espèces démersales et celle du Programme des Moyens d'Existence Durable (GCP/INT/735/UK), fondé par le département pour le Développement International de la Grande Bretagne (DFID) afin d'assurer le travail du groupe sur les pêches artisanales, a aussi été remarquée. Le Sous-Comité a manifesté sa gratitude à ces institutions/organisations et projets.

18. Le Sous-Comité Scientifique a pris bonne note des difficultés rencontrées par les groupes de travail au cours de leurs activités, en particulier le groupe sur les espèces démersales. A cause du temps requis pour la préparation des données et du temps limité disponible pour les groupes, il leur a été difficile d'entamer leur travail efficacement. Le Sous-Comité a réitéré l'importance de la présence des scientifiques aux réunions, qui apportent leurs données compilées prêtes pour les modèles d'estimation et il a également suggéré que le temps disponible pour les futurs groupes de travail soit augmenté.

19. Le Sous-Comité a appuyé les rapports des 3 groupes de travail et a demandé que leurs comptes-rendus soient joints au présent rapport. Ces rapports se trouvent respectivement dans les annexes E, F et G.

FUTURES RECHERCHES

20. Le Sous-Comité a approuvé les recommandations suivantes sur les petits pélagiques :

En ce qui concerne la sardine et la sardinelle : un programme d'échantillonnage biologique doit être mis sur pied pour toutes les pêches de la zone. L'échange d'otolithe entre les scientifiques dans la région devrait être renforcé et un atelier sur la lecture de l'âge de la sardinelle devrait être organisé.

En ce qui concerne le maquereau chincharde : on devrait continuer les enquêtes acoustiques ; on devrait établir un programme régional afin d'estimer tout le stock, y compris les composants côtiers du maquereau chincharde et autres petites espèces pélagiques. On devrait également relever des échantillonnages mensuels à bord de navires industriels pour établir la composition des espèces, la composition par longueur et par âge, etc. En plus, on devrait mettre en place des méthodes **d'évaluation** des stocks qui réuniraient les facteurs environnementaux et la lecture de l'âge pour les trois espèces ; alors qu'en ce qui concerne le maquereau, de plus amples études sur l'identité des stocks devraient être menées.

21. Le Sous-Comité a accepté que la création d'un sous-groupe pour les ressources de petits pélagiques dans la zone sud de la région du COPACE, que la continuation des enquêtes à partir du navire de recherche (N/R) du Dr. Fridtjof Nansen ainsi que l'exercice de calibration entrepris dans le contexte d'études communes avec les navires de recherche de la sous-région soient des actions prioritaires.

22. Le Sous-Comité a approuvé les recommandations spécifiques suivantes en rapport avec les petites espèces pélagiques. On devrait mettre au point un programme d'échantillonnage biologique pour toutes les pêches de la zone de l'Afrique du Nord-Ouest et couvrant toute la saison des pêches et toutes les flottilles ; on devrait entreprendre un échantillonnage pour la structure démographique pour toute la distribution par longueur ainsi que des études sur l'harmonisation de l'interprétation âge/taille.

23. Le Sous-Comité a accepté les recommandations suivantes concernant les espèces démersales. Dans le Sud, il faut renforcer la capacité et harmoniser la collection de données biologiques et statistiques des principales espèces et il faut aussi continuer les enquêtes Nansen. Dans le Nord, on devrait insister sur l'intensification du travail sur la distribution spatiotemporelle, sur la biologie de reproduction et sur le recrutement des espèces principales pendant les études de chalutage et on devrait établir des programmes d'échanges de données scientifiques entre les chercheurs dans la sous-région.

En ce qui concerne des Céphalopodes : les thèmes principaux sont des études sur les relations interspécifiques entre les communautés de poulpes, des études sur les interactions entre les pêches de poulpes et autres espèces, notamment la seiche et le calmar, développement plus poussé d'une approche des méthodes d'estimations directes basée sur des projections expérimentales et un traitement géographique quantitatif ainsi qu'une analyse génétique appropriée du poulpe de différentes régions.

En ce qui concerne les merlus : les principales actions comprennent l'évaluation des stocks grâce à des enquêtes de chalutage dans le contexte d'enquêtes communes dans la région du Sénégal-Maroc, en ajournant les informations biologiques et en allant chercher des informations sur les chaluts et palangres espagnols, alors qu'en ce qui concerne les crevettes la principale recommandation porte sur des enquêtes d'exploration communes sur les crevettes d'eau profonde (*P. longirostris*) dans la région Sénégal-Maroc.

RECOMMANDATIONS POUR LES PECHES ARTISANALES

24. Le Sous-Comité a approuvé les recommandations suivantes pour les pêches artisanales : mener des enquêtes de structure et classer les unités de production des pêches artisanales dans la région ; mener des études pilotes sur l'importance et la durabilité des pêches artisanales dans les économies des pays respectifs en utilisant les directives émises par le PMEDP ; ajourner les informations disponibles sur la migration des pêcheurs artisanaux dans la région ; mener régulièrement des études biologiques sur les principales espèces ciblées et sur la sélection des équipements des pêches utilisés dans la région ; sensibiliser les différents acteurs à la co-gestion dans les pêches artisanales ; encourager une consultation régulière au sein des administrations des pêches en gérant les stocks partagés exploités par les pêches artisanales dans le Golfe de Guinée.

FUTUR PLAN DE TRAVAIL

25. Le Sous-Comité s'est mis d'accord sur ses principaux plans de travail. Le plan de travail sur les petits pélagiques se trouve dans l'annexe H, celui sur les espèces démersales est en Annexe I, alors que l'annexe J comprend le programme des travaux du groupe de travail sur les pêches artisanales.

AUTRES QUESTIONS

Coopération internationale avec le Programme Nansen – Gestion des Pêches et Environnement Marin GCP/INT/730/NOR, activités pour 2001 et 2002.

26. Le Sous-Comité a remarqué que le Programme organisait 2 cours de formation et 3 ateliers et qu'il réalisait également 4 enquêtes pendant la période d'intersession. Un résumé de ces activités se trouve dans l'annexe K.

27. Le Sous-Comité a été informé que le Programme Nansen prévoyait une série de cours de formation et d'ateliers ainsi qu'une intensification des enquêtes entre maintenant et décembre 2003. Ces activités sont résumées dans l'annexe L.

Statistiques des captures

28. Une vue d'ensemble des variations des pêches pour l'année 2000 dans l'Atlantique Centre-Est a été présentée sur base du document COPACE/SSC2/2002. En 2002, les prises totales dans la région se sont élevées à 3,5 millions de tonnes, ce qui représente une baisse de 1.4% par rapport à l'année précédente (1999). Parmi les dix principaux pays de pêche du secteur, la Hollande et le Maroc ont

enregistré la plus haute augmentation alors que les prises en Espagne et en Russie ont considérablement baissé. L'analyse des données de 2000 faite par les groupes de la CSITAPA (Classification internationale type des animaux et plantes aquatiques), qui a récemment été revue, a révélé une augmentation des prises des petits pélagiques (en particulier des chavaines et des maquereaux chinchards). On a aussi noté une diminution des pêches démersales et côtières avec pour seule exception les poissons plats, qui connaissent une forte augmentation. Les prises d'espèces précieuses telles que les thons, les crustacés et les céphalopodes ont enregistré une diminution d'environ 12-15%.

29. Les recommandations de la première session du Sous-Comité Scientifique du COPACE dans le domaine des statistiques des pêches ont été revues. L'abolition du STATLANT 34B a été appliquée et les données fournies par Las Palmas Survey sont disponibles dans le format Fishstat Plus. La FAO et le IEO discuteront prochainement des améliorations de la gestion de la base de donnée de Las Palmas Survey. On a rappelé au Sous-Comité que même si STATLANT 34B avait été aboli, il était très important que les pays continuent à récolter des données sur l'effort de pêche en utilisant leurs propres formes. On a demandé au Sous-Comité qu'il mette l'accent sur l'amélioration de la qualité et de l'opportunité des statistiques des pêches et des informations collectées par les pays.

30. Le sous-comité a apprécié le fait qu'on ait préparé une version électronique du STATLANT 34A, qui comprend une liste révisée des espèces. Lors de la réunion, on a aussi fait part de la disponibilité du manuel technique « *Sample-based fishery surveys* », qui donne des conseils simples et point par point sur le développement et la mise en œuvre d'enquêtes de pêches rentables et durables. De plus amples informations ont été données quant au commencement du projet afin de préparer une version révisée des Fiches d'Identification des Espèces faites par la FAO pour l'Atlantique Centre-Est, en collaboration avec l'Institut Norvégien de Recherche Marine et l'Institut Espagnol d'Océanographie.

Approche Écosystémique de la Gestion des Pêches

31. Le Sous-Comité a suivi avec intérêt la présentation faite par M. Birane Samb sur les résultats de la Consultation FAO d'Experts à propos de l'émission de conseils sur l'Approche Écosystémique de la Gestion des Pêches. La réunion a été organisée par la FAO et a eu lieu à Reykjavik, en Islande, du 16-19 septembre 2002. M. Samb a rappelé que la « Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin » adoptée en octobre 2001 recommandait que des directives soient émises à ce sujet.

32. La Consultation a convenu que ces directives devraient être divisées en 3 grandes parties et est allée de l'avant en développant les éléments des différentes sections. La première serait une introduction dans laquelle figureraient les différents paramètres des écosystèmes et les divers instruments internationaux en rapport avec le développement durable, tout en prenant en compte les préoccupations socio-économiques. Dans la deuxième partie des directives, on exposerait les mesures de gestion possibles (effort de pêche, capacité, zones et périodes de fermetures, zones protégées, protection de l'environnement, etc.). Dans la troisième partie, on s'intéresserait aux processus et mécanismes pour faciliter l'application de

l'approche écosystémique de gestion des pêches tels que la gestion participative, l'élaboration des plans de gestion, en prenant en compte tous les utilisateurs (pêcheurs, tourisme, agriculture, industrie, etc.) ainsi que le besoin de Suivi, Contrôle et Surveillance efficaces. Les aspects de la recherche et la définition des termes ont aussi été développés. Il a été envisagé que le Secrétariat FAO finaliserait les ébauches des directives en décembre 2002.

Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique (ATLAFCO)

33. Le Représentant de l'ATLAFCO a fait part au Sous-Comité des récents développements au sein de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique. Un résumé des informations se trouve dans l'annexe M.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL

34. Le sous-comité a accepté de renouveler le mandat de ses trois groupes de travail pour deux autres années. Les termes de références convenus lors de la première session du Sous-Comité Scientifique du COPACE restent inchangés.

35. Le Sous-Comité a remarqué le progrès dans le jumelage des dispositions concernant l'inventaire des ressources dans lesquelles les navires de recherche dans la région étaient assistés dans l'évaluation des stocks dans d'autres pays. De plus, le Sous-Comité a fait remarqué que l'Espagne avait l'intention d'entreprendre très prochainement de telles activités en Guinée-Bissau et au Gabon. Le Sous-Comité a recommandé que les membres émettent collectivement leurs requêtes pour ces activités d'enquêtes, puisqu'il était possible que l'Union européenne leur réponde positivement. Cependant, on a insisté sur le fait qu'en faisant de telles requêtes, il fallait se rappeler qu'un intervalle de deux ans puisse être nécessaire avant que les enquêtes soient menées.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

36. Le Sous-Comité a réélu par consensus, MM. Birane Samb et Kwame Koranteng comme Président et Vice-président, conformément au paragraphe 5 des termes de références du Sous-Comité Scientifique.

DATE ET LIEU DE LA TROISIEME SESSION

37. Le Sous-Comité a manifesté sa gratitude pour l'offre de la Délégation de la Mauritanie d'accueillir la troisième session en décembre 2003. Le Directeur général de la FAO en consultation avec le Président du Sous-Comité décidera de la date et du lieu de la troisième session.

ADOPTION DU RAPPORT

38. Le rapport de la deuxième session du Sous-Comité Scientifique du COPACE a été adopté le 25 septembre 2002.

MOTS DE REMERCIEMENT

Le Sous-Comité a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement espagnol et en particulier à l'Institut Espagnol d'Océanographie pour avoir accueilli la session. Le mot de remerciement se trouve ci-dessous :

« En remerciement à l'accueil très chaleureux que nous avons reçu durant notre séjour dans cette magnifique ville de Santa Cruz de Tenerife, nous, les participants à la Deuxième session du Sous-Comité Scientifique du COPACE, exprimons notre profonde gratitude au Royaume d'Espagne et en particulier à tout le personnel du Centre Océanographique des Iles Canaries de l'Institut Espagnol d'Océanographie auquel nous devons la bonne organisation et le succès de notre travail.

Permettez nous d'étendre nos sincères remerciements au Directeur du Centre, Dr. Angeles Rodriguez Fernandez avec une mention particulière au Dr. Eduardo Balguerias et à son équipe qui ont déployé tous les efforts pour faciliter notre entrée en Espagne et notre agréable séjour.

Une fois encore, le Centre Océanographique des Iles Canaries s'est montré à la hauteur de sa réputation liée à son grand sens de l'hospitalité qui est une tradition africaine. Cette hospitalité a fait naître en nous un désir perpétuel de participer aux réunions organisées à Tenerife.

Nous vous remercions encore et espérons vous revoir à la prochaine session du COPACE ».